

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN DE QUARTIER BURQUENET SUD : RÉFÉRENDUM ABOUTI, VOTATION EN VUE

Lutry, le 28 septembre 2021 - 1308 signatures valables ont été recueillies contre le plan de quartier Burquenet Sud. Le référendum est validé et les citoyennes et citoyens de la Commune de Lutry devront donc se prononcer prochainement en votation sur ce projet.

La Municipalité de Lutry prend acte de l'aboutissement du référendum lancé par un groupe d'habitantes et habitants contre le plan de quartier Burquenet Sud. Ce projet a fait l'objet d'un préavis soutenu par tous les partis politiques représentés au Conseil communal et a été adopté le 7 décembre 2019. Il a obtenu la validation de la Direction générale du territoire et du logement de l'État de Vaud au mois de juillet 2021. La votation communale aura lieu avant la fin de l'année, à une date que le préfet du district de Lavaux-Oron doit encore fixer.

Ce travail de planification urbanistique a été réalisé par les services communaux et est le fruit de dix ans d'études et de processus. Il a fait également l'objet d'un important travail avec le Canton. La densification qu'il prévoit, selon des critères durables, d'une zone urbaine construite, s'inscrit dans l'esprit du cadre légal voulu par la Confédération. « Il s'agit de la seule et dernière opportunité dans cette partie densifiée du territoire communal de développer un quartier avec des logements à loyers abordables pour les familles et les jeunes ainsi que des appartements protégés pour nos aînés, des structures d'accueil de la petite enfance, des nouveaux logements et des commerces, le tout à proximité du bourg, des transports publics et du futur Collège de la Combe », explique le syndic Charles Monod.

Un plan de quartier n'est pas un projet architectural et ne peut donc pas faire l'objet de pose de gabarits. Il s'agit plutôt, sur plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents, de fixer les règles de construction, d'aménagement et d'affectation. Le plan de quartier Burquenet Sud est un outil de cadrage et de planification urbanistique, pour les 5 à 10 ans à venir, indiquant le nombre et l'esprit des bâtiments qu'il serait possible d'y réaliser, la densité de l'habitat, l'utilisation des espaces extérieurs, les mesures environnementales nécessaires ou encore les passages publics. Le tout dans un équilibre entre indispensables considérations écologiques, besoins sociaux et développement économique.



En esquissant ainsi l'avenir de ce périmètre proche du bourg, la Municipalité préfère y fixer des critères responsables plutôt que de les laisser aux seules appréciations du marché immobilier.

« Le Lutry de demain, conclut Charles Monod, est une ville qui ne refuse pas de grandir tout en préservant sa qualité de vie, son identité et son sens de l'accueil ».

La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Charles Monod, Syndic, charles.monod@lutry.ch